



# ÉCOLE NATIONALE DES SCAPHANDRIERS

## Mention B - Opérations d'archéologie sous-marine & subaquatique



## OBJECTIF DE LA FORMATION

Plonger en sécurité pour réaliser des interventions dans le cadre d'opérations d'archéologie relevant de la mention B « archéologie sous-marine et subaquatique » avec ou sans l'option « travaux à des fins archéologiques ».

L'option « travaux à des fins archéologiques » est réservée aux classes 1, 2 et 3.

## PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Tout plongeur souhaitant exercer de façon professionnelle des interventions subaquatiques.
- Etre reconnu(e) apte par son service de santé au travail et d'une aptitude médicale hyperbare en tenant compte de la capacité à intervenir en milieu hyperbare (exigences pour les travailleurs)
- Satisfaire à la visite médicale d'aptitude hyperbare (exigence pour les autres candidats. Il est possible de la valider à l'école).
- Pratiquer et comprendre, tant à l'écrit qu'à l'oral, la langue de l'enseignement.
- Pour le CAH 0B, maîtriser l'autonomie à 12 mètres.
- Pour le CAH 1B maîtriser l'autonomie à 30 mètres.
- Pour le CAH 2B, être titulaire du CAH 1B « archéologie » et maîtriser l'autonomie à 50 mètres.
- Pour le CAH 3B, être titulaire du CAH 2B « archéologie » et maîtriser l'autonomie au-delà de 50 mètres.

**Le candidat est en possession d'une pièce d'identité en cours de validité**

## DUREES ET TARIFS DE LA MENTION B : ARCHEOLOGIE SOUS-MARINE ET SUBAQUATIQUE

| <i>Prérequis à l'entrée en formation</i>                                | CLASSE 0                 | CLASSE I                 | CLASSE II                 | CLASSE III                | Option : travaux à des fins archéologiques |
|---|--------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|--|
| <i>Autonome à 12 mètres</i>   | 35h (5 jours)<br>2.180 € |                          |                           |                           |  |
| <i>Autonome à 30 mètres</i>   |                          | 49h (7 jours)<br>2.580 € |                           |                           |  |
| <i>Autonome à 50 mètres</i>   |                          |                          | 70h (10 jours)<br>4.580 € |                           |  |
| <i>Titulaire du CAH 2B</i>  |                          |                          |                           | 70h (10 jours)<br>4.480 € |  |
| <i>Recyclage CAH</i>  | 7h (1 jour)<br>680 €     | 7h (1 jour)<br>680 €     | 7h (1 jour)<br>680 €      | 7h (1 jour)<br>680 €      |  |
| <i>CAH I et II B Archéologie</i>  |                          |                          |                           |                           | 16h (2 jours)<br>1.080 €                   |
| <i>Module 6 : opérations archéologiques sous-marine et subaquatique</i> | 7h (1 jour)<br>580 €     | 7h (1 jour)<br>580 €     | 7h (1 jour)<br>580 €      | 7h (1 jour)<br>580 €      |  |
| <i>Délivrance d'un CAH par équivalence sur décision du DRASSM</i>       | 125 €                    | 125 €                    | 125 €                     | 125 €                     | 125 €                                      |

## CERTIFICATS DELIVRES

Le Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Mention B « archéologie sous-marine et subaquatique » avec ou sans l'option « travaux à des fins archéologiques » de Classe 0, I, II ou III.

## COMPETENCES VISEES ET CONTENU

### 1. Maîtriser les dispositions réglementaires

- 1.1. Les champs d'application aux différentes mentions
- 1.2. Les dispositions réglementaires aux interventions hyperbares
- 1.3. Les dispositions réglementaires liées à l'environnement des interventions

### 2. Maîtriser les connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle

- 2.1. Les lois et les principes physiques de l'hyperbarie
- 2.2. Les effets physiologiques de l'exposition hyperbare
- 2.3. Les conduites à tenir face aux accidents de plongées
- 3. Mettre en oeuvre et entretenir les matériels et les équipements de travail**
  - 3.1. Les moyens de protection collectives et individuelles
  - 3.2. Le cadre réglementaire, le fonctionnement et l'entretien des équipements
  - 3.3. La mise en oeuvre des protections collectives et individuelles
- 4. Organiser les interventions hyperbares**
  - 4.1. La démarche générale de prévention
  - 4.2. La co-activité
  - 4.3. Les documents de référence en matière de santé au travail
- 5. Appliquer les différentes procédures d'intervention**
- 6. S'initier aux spécificités des opérations archéologiques sous-marine et subaquatique**
  - 6.1. Le cadre législatif spécifique aux biens culturels maritimes et à l'archéologie
  - 6.2. Le fonctionnement de l'archéologie sous-marine et subaquatique en France et le rôle des différents acteurs administratifs, opérationnels et scientifiques de la discipline
  - 6.3. Les enjeux et les méthodes de la recherche en archéologie et les différents types d'opérations archéologiques
  - 6.4. Les bonnes pratiques opérationnelles et les règles de conduite à tenir par un opérateur sur un site archéologique en contexte immergé
  - 6.5. Les bonnes pratiques opérationnelles pour la préservation des objets archéologiques
- 7. Maîtriser les procédures d'intervention**
  - 7.1. S'orienter en surface et en immersion avec et sans instrument
  - 7.2. Maîtriser les techniques permettant d'effectuer des interventions simples en respectant les règles de sécurité en vigueur
- 8. La pratique de l'apnée**
  - 8.1. La technique permettant d'effectuer des interventions simples
  - 8.2. Les procédures d'intervention et de secours en apnée

**Note : Le volet archéologique est effectué une seule fois dans le cursus de formation**

**Option : Travaux à des fins archéologiques (Module complémentaire)**

- Relever ou déplacer en sécurité, à l'aide d'unités de relevage, des éléments immergés.
- Utiliser et manier en sécurité des outils sous-marins hydrauliques (outils pneumatiques à la demande).

**MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT**

Le dispositif est placé sous le contrôle technique d'un archéologue diplômé et reconnu par le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines.

Les formateurs articulent la formation vers les situations emblématiques de l'archéologie subaquatique et sous-marine. La formation est articulée par des apports didactiques, des études de cas, des mises en situations professionnelles en milieu naturel et sur plateaux techniques.

**DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION**

Le contenu du dispositif d'évaluation est communiqué au premier jour de formation. Positionnement en entrée de formation (tour de table). Les stagiaires sont évalués tout au long de la formation. En fin de formation, une mise en situation professionnelle évalue les compétences pratiques et des questionnaires sanctionnent les connaissances théoriques.

Pour les stagiaires entrant en formation 2B non titulaires du CAH 1B, la durée de formation est augmentée et le CAH 1B est délivré en cours de stage.

**Les dates des formations sont publiées sur le site de l'école : [www.ens-france.com](http://www.ens-france.com)**